

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 30 mars 2023

Délibération n°20230330_07_b

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : 53

Suppléants : 5

Pouvoirs : 8

= **VOTANTS : 66**

- dont « pour » : 66

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : GEMAPI : désignation de nouveaux représentants au sein du SyBTB

Le jeudi 30 mars 2023, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 24/03/2023, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de VILLOGNON.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – TYSSANDIER Maguy – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine - MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - JEUNE Karine – GIROUX-MALLOT Françoise – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne – MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Éric - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - LASBUGUES Elisabeth - ROUMAGNE Magalie - MAGNANT Jocelyne - GOYAUD Philippe - MICHONNEAU Patrick - JÉRÔME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

- 1-VERGEZ Brigitte suppléante de MAINGUET Martine
- 2-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy
- 3-BILLOUT Thierry suppléant de FLAUD Yves
- 4-CHOLEWKA Marie suppléante de NAFFRICHOUX Marc
- 5-LOTTE Michel suppléant de CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella

Pouvoirs :

- 1-LIOT Gérard pouvoir à DANEDE Laurent
- 2-LAMAZIERE Véronique pouvoir à TYSSANDIER Maguy
- 3-BORDES Jean-Jacques pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise
- 4-LACROIX Aurélie pouvoir à ETIENNE Murielle
- 5-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à LASBUGUES Elisabeth
- 6-CAMY Bruno pouvoir à ROUMAGNE Magalie
- 7-PINTUREAU Romain pouvoir à KAUD Pascal
- 8-SEVRIT Raymond pouvoir à CROIZARD Christian

Absents : PERRON Michelle - DURAND Jean-Louis - POTEL Maryse - MAHÉ Jacques.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : GEMAPI : désignation de nouveaux représentants au sein du SyBTB

Vu l'article 56 de la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite Loi MAPTAM) créant la compétence GEMAPI ;

Vu la loi du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi NOTRe), faisant de la compétence GEMAPI une compétence obligatoire des EPCI à fiscalité propre dès le 1er janvier 2018 ;

Vu l'article L 5711-1 du CGCT, selon lequel « pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre »,

Vu la délibération n°20180125_15 en date du 25 janvier 2018, transférant la compétence de la Gestion des Milieux aquatiques et de la Prévention des Inondations « GEMAPI » aux 6 syndicats suivants : SBAISS, SMA BACAB, SyBRA, SBCEP, SyBTB, SyMBA (exercice de la compétence par délégation),

Vu la délibération n°20200730_12C en date du 30 juillet 2020, désignant les représentants siégeant pour le compte de la Communauté de communes Cœur de Charente au SyBTB,

Monsieur le Vice-Président en charge de l'environnement, des finances et de la GEMAPI rappelle aux conseillers communautaires l'organisation de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le territoire de la CDC Cœur de Charente.

Les missions exercées dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des risques d'inondation (GEMAPI) sont exercées pour le compte de Cœur de Charente par les 6 syndicats de bassins suivants :

1. Syndicat des Bassins Argentor, Izone et Son-Sonnette (SBAISS)
2. Syndicat d'aménagement du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB)
3. Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMA BACAB)
4. Syndicat des Bassins Charente et Péruse (SBCEP)
5. Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois (SyBRA)
6. Délégation de la compétence au Syndicat Mixte des Bassins Antenne, Soloire, Romède, Coran et Bourru (SyMBA).

Afin de représenter la CDC au sein de ces syndicats, il est nécessaire de désigner des délégués.

Monsieur le Vice-Président précise qu'un siège de titulaire est vacant au sein du SyBTB.

M. ROBIN Rémi, déjà suppléant au SyBTB, est candidat pour être titulaire.

Monsieur le Vice-Président invite les autres candidats à se faire connaître.

SyBTB :

1 siège de titulaire	1 suppléant
Candidat n°1 : ROBIN Rémi	Candidat n°1 : DANEDE Laurent

Membres désignés pour siéger au sein du SyBTB				
Délégués	Titre	Nom	Prénom	Commune
Titulaires	Mme	LITRE	Arlette	VAL-DE-BONNIEURE
	M.	ROBIN	Rémi	ST CIERS-SUR-BONNIEURE
	M.	VIROULAUD	Philippe	PUYREAU
Suppléants	M.	THILL	Alain	VAL-DE-BONNIEURE
	M.	DANEDE	Laurent	TOURRIERS
	M.	LEHEMBRE	Pierre-Yves	AUSSAC-VADALLE

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER les désignations précitées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian CROIZARD

